

République Française
Commune de
GRESSWILLER
(Département du Bas-Rhin)



Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **15**
Nombre de Conseillers
en exercice **15**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **15**

du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 2 avril 2012
Sous la Présidence de :
Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire

Membres présents. :

M. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL – Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELEN,
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ – Julien MULLER
Rémy KAISER - Nilangela KREMPP – Gérard DIOM - Michel REMINIAC -
Jean-Luc JULIEN – Cathie KRUST.

Membres absents excusés:

Mme Virginie GASSLER, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Pierre THIELEN, Adjoint,
M. Christian FRIEDRICH, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Martin KLOTZ, Conseiller
Municipal,

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** M. Martin KLOTZ, Secrétaire de
Séance,

Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2012
N° 105/12.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
27 février 2012.

Point 2 : Gestion 2011

N° 106-A1/12. Compte Administratif exercice 2011

Le Conseil Municipal,

- **Délibérant** sur le Compte Administratif de l'Exercice 2011 arrêté par la
Commission "Finances - Budgets" lors de sa réunion du 26 mars 2012 et présenté
par M. Jean-Sébastien SCHELL, 1^{er} Adjoint au Maire,
- **Après s'être fait présenté** le Budget Primitif et les décisions modificatives de
l'exercice considéré,
- **Sous la présidence de M. Jean-Sébastien SCHELL, 1^{er} Maire-Adjoint,**
conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des
Collectivités territoriales (Monsieur le Maire est sorti de la salle de réunion et ne
prend pas part au vote),

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité (14 VOIX)
DECIDE

- 1 ° - d'approuver le **Compte Administratif du Budget Principal de l'Exercice 2011** qui est concordant avec les chiffres du **Compte de Gestion 2011** de **Mme la Trésorière de Mutzig** tout en remerciant M. le Maire pour sa bonne gestion de l'exercice écoulé, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 - DEPENSES		732.691,64 €
	soit environ	4.806.142,00 F
2 - RECETTES		817.238,82 €
	soit environ	5.360.735,00 F
3 - EXCEDENT de FONCTIONNEMENT		84.547,18 €
	soit environ	554.593,00 F

II - SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 - DEPENSES		208.949,36 €
	soit environ	1.370.617,95 F
2 - RECETTES		138.904,37 €
	soit environ	911.153,00 F
3 - BESOINS DE FINANCEMENT		70.044,99 €
	soit environ	459.465,00 F

III - RESULTAT :

EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE		14.502,19 €
	soit environ	95.128,00 F

- 2 ° - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 106-B/12. Compte de Gestion exercice 2011

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le Budget Primitif de l'Exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'Exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- 2 - Statuant sur l'exécution du Budget 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 ° - de déclarer que le **Compte de Gestion du Budget Principal** dressé, pour l'exercice 2011, par Mme Brigitte BOURST, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- 2 ° - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 106-C1/12. Affectation de Résultats Gestion 2011

Le Conseil Municipal :

- VU ses délibérations du 2 avril 2012,
- n° 106-A1/12 portant «Gestion 2011» approuvant le Compte Administratif de la Commune de l'Exercice 2011
 - n° 106-B/12 portant "Gestion 2011 «Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2011 »
- qui conjointement font ressortir :
- ✓ en Fonctionnement, un excédent de **84.547,18 €**
 - ✓ en Investissement, un besoin de financement de **70.044,99 €**

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2011 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement, le reste du résultat sera mis en report à nouveau dans la section de fonctionnement de l'exercice 2012,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :

DECIDE

- 1 ° - **d'affecter une partie de 84.547,18 €** à différents programmes d'investissement de 2011 comme suit :

DEPENSES		Excédents	Recettes
Chapitre Compte	INTITULE des PROGRAMMES	Déficit ex. 2011	Aff. Résultat C/1068
1641	Caisse du Crédit Mutuel C.C.M.	-41 055,41	41 055,41
21318	Aut/bâtim./Eglise Cat. Toiture charpente	-622,94	622,94
2151	Travaux voirie	-4 068,44	4 068,44
84	Aménagement Voirie Travaux en régie	-1 668,44	1 668,44
61	Aménagement rue du Muguet	-2 400,00	2 400,00
2152	Travaux./Eclair/Public	-15 186,07	15 186,07
89	E.P. Illumination de Noël	-1 929,79	1 929,79
91	E.P. Eclairage public Divers travaux	-13 256,28	13 256,28
21571	Matériel roulant - Service Technique	-9 112,13	9 112,13
001	Déficit d'Investissement 2011	-70 044,99	70 044,99

Excédent de Fonctionnement exercice 2011	84 547,18
Affectation 2011/2012	70 044,99
le reste en report à nouveau au Budget Primitif exercice 2012	14 502,19

- 2 ° - **d'affecter le solde de 14.502,19 €** en report à nouveau dans la section fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2012

- 3 ° - **de transmettre la présente à :**

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

Point 3 : Gestion 2012**N° 107-A/12. Budget Communal : BP exercice 2012****Le Conseil Municipal :**

OUIË l'exposé de Monsieur le Maire donnant lecture du **Budget Primitif de l'Exercice 2012** élaboré par la Commission Communale "Finances-Budgets" dans sa séance du 26 mars 2012,

VU sa délibération du 2 avril 2012 n° 106-C1/12 portant affectation du résultat 2011 du Budget principal de la Commune,

VU sa délibération du 2 avril 2012 n° 107-A/12 portant fiscalité directe locale pour l'année 2012,

VU sa délibération du 2 avril 2012 n° 107-B/12 portant tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

Et voté par

14 voix POUR et

1 voix ABSTENTION

1° - de voter le Budget Primitif de l'Exercice 2012, présenté par M. le Maire et M. Jean-Sébastien SCHELL, 1^{er} Maire-Adjoint, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 - DEPENSES		832.000,00 €
	soit environ	5.457.562 F
2 - RECETTES		832.000,00 €
	soit environ	5.457.562 F
3 - EXCEDENT de FONCTIONNEMENT		0,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 - DEPENSES		946.000,00 €
	soit environ	6.205.3531 F
2 - RECETTES		946.000,00 €
	soit environ	6.205.3531 F
3 - BESOINS DE FINANCEMENT		0,00 €

III - RESULTAT :

EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE		0,00 €
-----------------------------------	--	---------------

2° - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 107-B/12. Fiscalité locale directe

Considérant sa délibération du 25 juin 1984, n° 75/84 portant sur la "Fiscalité Locale Directe - Abattements sur la Taxe d'Habitation,

Après en avoir délibéré,

Et voté par

13 voix POUR et

2 voix ABSTENTION

1°- de maintenir les taux des quatre taxes locales

- Taxe d'Habitation, (T.H)
- Taxe Foncière sur propriété bâtie, (T.F.P.B.)
- Taxe Foncière sur propriété non bâtie, (T.F.P.N.B)
- Cotisations Foncières des Entreprises (C.F.E.)

pour le calcul du produit fiscal attendu qui est imputé au Chapitre 73 de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif de l'Exercice 2012 selon le tableau suivant (tels qu'ils sont précisés sur l'état 1259 COM établi par l'administration fiscale) comme suit :

LIBELLES	Bases notifiées en 2012 en Euros	Taux appliqués Cons. M.	Variation Taux	Produit correspondant en 2012 en euros €
Taxe d'habitation	1.847.000,00	13,06 %	1,000000	241.218,00
Taxe Foncière Propriétés Bâties	1.256.000,00	9,61 %	1,000000	120.702,00
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	26.400,00	46,65 %	1,000000	12.316,00
Cotisation Foncière des Entreprises	203.300,00	6,85 %	1,000000	13.926,00
Total pour l'année 2012				388.162,00

2° - de transmettre la présente à :

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 107-C/12. Personnel : Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

VU les différents postes d'emploi affectés aux agents travaillant à la commune de Gresswiller,

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de reconduire les postes pour satisfaire les demandes de jeunes saisonniers pour la période estivale de juillet à août 2012, en raison des restrictions budgétaires et des normes importantes de sécurité à mettre en œuvre,

CONSIDERANT les nouvelles dispositions mises en œuvre pour l'application du service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants des écoles maternelle et élémentaire,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :

DECIDE

1° - d'approuver le tableau des effectifs qui sera annexé au Budget Primitif Principal de l'Exercice 2012 comme suit :

Etat du Personnel (Tableau des Effectifs)

EMPLOIS	Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont T.N.C. (*)
Secteur Administratif		2	2	0
M. BRUMM Alain (Attaché Territorial)	A	1	1	0
Mme HENTZLER Nathalie (Adjointe Administratif Principal)	C	1	1	0
Secteur Technique		4	4	0
M. ZERR André (Agent Technique Principal)	C	1	1	0
M. BIECHEL Sébastien (Agent des Services Techniques)	C	1	1	0

M.FRIEH Jean-Luc (Agent Technique Qualifié)	C	1	1	0
M.CHAVANNE Arnaud (Agent des Services Techniques) Stagiaire dans la FPT à compter du 01/10/2011 Titulaire dans la FPT à compter du 01/10/2012	C	1	1	0
Secteur Social		1	1	1
Mme HEINRICH Martine (Agent Spécialisée des Classes Maternelles)	C	1	1	1
TOTAL des agents titulaires		7	7	1
Agents non titulaires		3	0	0
Contractuels (pour assurer le service d'accueil minimum pour les écoles maternelles et élémentaires)	C	3	0	0
(*) dont T.N.C = temps non complet				

- 2° - d'en informer le plus rapidement possible des présentes dispositions les jeunes gens (garçons ou filles) de Gresswiller ayant postulé pour un emploi saisonnier en juillet – août 2012,
- 3° - d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de la Commune de Gresswiller de l'exercice 2012

N° 107-D/12. Demande de subvention départementale

Le Conseil Municipal,

- VU sa délibération du 14 juin 2010 n° 60/10 approuvant le contrat de territoire initié par le Conseil Général du Bas-Rhin pour la période 2010 -2015,
- VU sa délibération du 18 avril 2011 n° 79/11 retenant comme maître d'œuvre les Ets. A.F.T. à Oberhausbergen pour l'aménagement de la rue de Rosenwiller,
- VU sa délibération du 12 décembre 2011 portant demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'aménagement de la rue de Rosenwiller,
- OUÏE l'exposé conjoint de M. le Maire et de M. Jean-Sébastien SCHELL Adjoint au Maire qu'il convient de demander la subvention départementale pour cet aménagement étant donné que la réalisation de rue de Rosenwiller est inscrite au contrat de territoire,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité
DECIDE

- 1°- de demander une subvention auprès des instances départementales dont le projet d'aménagement est inscrit au contrat de territoire 2010 - 2015
- 2°- de fixer le coût d'objectif de l'opération à 640.000,00 € hors taxes soit 765.000,00 € toutes taxes comprises
- 3°- d'arrêter le plan de financement comme suit :

Dépenses :	765.000,00 €
Recettes :	765.000,00 €
FCTVA	125.000,00 €
Subvention départementale	130.000,00 €
Subvention D.E.T.R.	40.000,00 €
Emprunt	<u>465.000,00 €</u>

- 3 - de transmettre la présente délibération à :
- Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Madame la Trésorière de Mutzig.

N° 107-E/12. Aménagement tarif : Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal :

VU sa délibération du 15 décembre 2008 n° 26-C/08 portant tarification de la salle des Fêtes, rue Curie

CONSIDERANT que certaines réservations pour la salle des Fêtes sont annulées trop tardivement alors que leur option remontent à plus d'un an entraînant de ce fait une non utilisation optimale de cette structure et une diminution des recettes au budget principal de la commune,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - de demander dorénavant pour toute réservation à venir :
- des arrhes correspondant à la moitié du prix total de location selon la tarification définie par la délibération du 15 décembre 2008,
 - la location sera acquittée intégralement le jour de la remise du badge d'accès à la salle des Fêtes
 - les présentes modalités sont applicables aux réservations déjà faites et dont l'évènement n'a pas encore eu lieu,
- 2 - de transmettre la présente délibération à :
- Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Madame la Trésorière de Mutzig.
 - Aux locataires de la salle des Fêtes

Point 4 : Renouvellement de la ligne de Trésorerie

N° 108/12.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 8 avril 2008 n° 9/2008 portant « Délégation de signatures à M. le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

VU sa délibération du 18 avril 2011 n° 75/11 portant ligne de Trésorerie et autorisant Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'ouverture de crédit auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour 150.000,00 € pour une durée d'un an; fonds permettant d'avoir des disponibilités de trésorerie,

VU la convention d'ouverture de crédit : contrat A0A 1105Y d'un montant de 150.000,00 € avec effet au 12 avril 2011 et expirant le 11 avril 2012,

VU l'offre du 27 février 2012 de la Caisse d'Epargne d'Alsace proposant le renouvellement de ligne de Trésorerie A0A 10324 pour 150.000,00 €,

OUIË l'exposé de Monsieur Jean-Sébastien SCHELL, 1^{er} Adjoint précisant au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie A0A 1105Y qui viendra à échéance le 11 avril 2012 permettant d'avoir des disponibilités de trésorerie pour divers travaux d'investissement en attendant la rentrée de subventions et autres recettes

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1 - de retenir la Caisse d'Epargne d'Alsace à Strasbourg pour contracter une ligne de Trésorerie selon les modalités suivantes :
- a) Montant : 150.000,00 euros

- b) Durée maximum : Un an renouvelable, à compter de la signature par la Commune de Gresswiller représentée par son Maire,
 - c) Marge et Taux de référence : Taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 1,76 % (actuellement) - l'Euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté,
 - d) Périodicité de paiement des agios : Trimestrielle - les intérêts sont décomptés trimestriellement compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée sur 360 jours,
 - e) Frais de dossier et commissions annexes : 200 €,
 - f) Montant du tirage minimum : 15.000,00 €,
 - g) Déblocage des fonds : par virement sur le compte du Trésor. La mise à disposition des fonds sera effectuée par crédit d'office dans les livres du comptable public dans un délai n'excédant par 2 jours ouvrés à compter de la réception de la demande adressée par fax ou par courrier,
 - h) Remboursement des Fonds : par courrier ou fax de l'emprunteur. La Caisse d'Epargne prélèvera dans les livres du comptable public par débit d'office dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable le montant demandé par l'Emprunteur dans un délai n'excédant par 2 jours ouvrés.
 - i) Echéance de la ligne : à la date d'échéance de la ligne et en l'absence de renouvellement, le solde de la ligne qui resterait mobilisée sera prélevé dans le cadre de la procédure du débit d'office.
- ✓ **Nota : les intérêts seront calculés trimestriellement au prorata temporis selon l'utilisation des fonds.**
- 2 - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maire - Adjoint à signer le nouveau contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne d'Alsace à Strasbourg
 - 3 - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des Maire - Adjoint à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne d'Alsace,
 - 4 - de transmettre la présente à :
 - ✓ Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Directeur Général de la Caisse d'Epargne d'Alsace,
 - ✓ Mme le Trésorier de Mutzig

Point 5 : SICTOMME : rapport annuel d'activité 2010 N°109/12.

Le Conseil Municipal,

VU le rapport d'activité annuel 2010 du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim Mutzig et Environs dit SICTOMME,

VU la lettre en date du 30 septembre 2011 de M. le Président dudit SICTOMME,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1 - d'approuver le rapport d'activité annuel 2010 du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim Mutzig et Environs dit SICTOMME,
- 2 - de transmettre la présente délibération à
 - Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Monsieur le Président du SICTOMME

**Point 6: ONF : Motion
N° 110/11.**

Le Conseil Municipal,

VU la lettre en date du 22 février 2012 du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel (Snupfen),

Après en avoir délibéré,

Et voté par

13voix POUR et

2 voix ABSTENTION

- 1 - demande** à l'Etat de suspendre les suppressions d'emploi à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt,
- 2 - apporte** son soutien à la démarche des personnels de l'office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.
- 3° - de notifier** la présente à :
 - ✓ Monsieur le Premier Ministre, Hôtel de Matignon, 57, rue de Varennes, 75700 – PARIS,
 - ✓ Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ SNUPFEN, chez M. BERGER Philippe, 2, Chemin de la Louvière 70240 – CHATENOIS
 - ✓ M. le Directeur Territorial de l'ONF à Schirmeck,

Pour extrait conforme



Le Maire,


Jean-Louis WIETRICH

Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 2 avril 2012**Point 7 : Divers****Conseil Municipal**

M. le Maire félicite M. Julien MULLER, Conseiller Municipal qui est devenu papa. Il informe les membres présents qu'une cagnotte sera organisée au sein du Conseil Municipal pour offrir un cadeau à l'enfant. Sincères pensées à la maman et à l'enfant.

Rue de Rosenwiller

M. le Maire précise également qu'une réunion de travail a eu lieu en mairie avec M. MARGOUILLEUX du Bureau d'Etudes ATF afin de revoir l'ensemble du projet, de redéfinir l'aménagement, la réflexion s'est portée sur les solutions alternatives de sorte à faire des économies substantielles. La facture acompte est également revue à la baisse et tient compte de la première enveloppe fixée à 500.000,00 € HT.

Rue du Maréchal Leclerc

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la CCRMM ont fait part de leur projet de piste cyclable dont le tracé épousera la rue du Maréchal Leclerc. Elle permettra aux usagers cyclistes de se rendre en toute sécurité de la Gare de Gresswiller jusqu'à DINSHEIM-SUR-BRUCHE par le passage souterrain rue de Dinsheim.